

ÉGALITÉ



La lettre mensuelle
de la Commission nationale
droits des femmes
du Parti socialiste



Manifestation du
17 octobre 2009
pour une réelle égalité
femmes hommes

ÉDITORIAL

Permettez-moi tout d'abord, en ce début d'année, de vous faire part de mes vœux de bonheur, de santé et de réussite pour vous, vos proches, et tous ceux que vous aimez.

Cette année, une chose est sûre, nous parlerons des femmes : lutte contre les violences faites aux femmes, révision des lois bioéthiques, burqa, parité...

Nous fêterons aussi cette année les 100 ans du 8 mars et les 40 ans du MLF. Mais parler des femmes ne signifie pas toujours féministe...

La gauche, et singulièrement les socialistes, auront fort à faire pour non seulement défendre, mais aussi promouvoir les droits des femmes. Car ne nous y trompons pas : la droite tente de nous endormir avec des écrans de fumée. La réforme territoriale est une grave remise en cause de la parité ? Pas du tout, répond l'UMP... nous compenserons avec la parité dans les communes de 500 habitants ! Alors, l'autonomie des communes est remise en cause, c'est à se demander si l'on ne nous renvoie pas sciemment à nos foyers ! D'ailleurs, le député UMP David Douillet le dit tout haut : « *Pour l'équilibre des enfants, je pense que la femme est mieux au foyer.* » Mais à l'UMP, les femmes aussi défendent le patriarcat. C'est ainsi qu'on a pu entendre Valérie Pécresse dire que « *Le machisme, ça peut être aussi une posture pour voir si la femme a l'étoffe, a la personnalité qu'il faut* ». On a

même pu voir un candidat aux régionales diffuser la vidéo d'une jeune fille dévêtue sur son site de campagne pour faire du buzz... Même si elle a été retirée depuis, cela dénote du fossé qu'il existe entre la droite et la gauche au sujet de l'égalité entre

les femmes et les hommes. C'est pourquoi il nous

faut dire, haut et clair, que la loi contre les violences, c'est nous, et particulièrement Danielle Bousquet, qui l'avons portée, nous devons en être fier-es ! Le Parti socialiste a rénové ses statuts, pour plus et mieux d'égalité. Portons aussi ce message hors de nos murs, auprès des Françaises et des Français !

La campagne des régionales nous en donne une nouvelle occasion. Nos Régions portent toutes des projets progressistes et innovants en matière d'égalité femmes-hommes.

Les promouvoir, à l'heure où le douloureux débat sur la burqa singulièrement lié à celui sur l'identité nationale voudrait nous faire confondre République, droits des femmes et islamophobie, est le devoir de tous les socialistes. Alors, bonne année et...

... bonne campagne féministe !

Gaëlle Lenfant

Secrétaire nationale adjointe aux droits des femmes

Vendredi 29 janvier, **Geneviève Tapié**, secrétaire fédérale aux droits des femmes de la fédération de l'Hérault convie le professeur **Guy Carcassonne** à un débat sur 2 sujets d'actualité forts :



Geneviève Tapié

« **Burqa : violence faite aux femmes, dignité, ordre public ?** »

« **Le projet de réforme territoriale met la parité en danger. Le partage du pouvoir entre les femmes et les hommes est-il un principe constitutionnel consacré, aussi impérieux que celui du suffrage universel ou de la séparation des pouvoirs ?** »



Zita Gurmai

Zita Gurmai, Secrétaire nationale aux droits des femmes, députée européenne, Présidente du PSE Femmes conclura cette réunion qui s'annonce plus qu'intéressante, organisée dans le cadre de l'Assemblée des femmes-Observatoire de la parité du Languedoc Roussillon.

Rendez-vous est donné dès 17 h 30 à l'Hôtel Mercure Centre - 218, rue Bastion Ventadour à Montpellier.

Pour en savoir plus : [blog de Geneviève Tapié](#)

SOCIÉTÉ

Le port du voile intégral - une pratique qui refuse le principe d'égalité entre les femmes et les hommes

Pour le Parti socialiste, il s'agit d'une pratique fondamentaliste qui nie l'émancipation et la liberté des femmes, valeurs essentielles de la République. C'est une pratique minoritaire qui doit néanmoins être fermement condamnée. Le port du voile intégral représente une auto-exclusion de la vie de la Cité. Il s'oppose par essence à l'idée d'une République formée de citoyens égaux sans distinction d'origine, de sexe ou de religion. Cette pratique doit être combattue, et empêchée partout où cela sera possible dans le respect du cadre constitutionnel.

Le Parti socialiste propose une action cohérente, juste et à la mesure du problème. Il est nécessaire de privilégier des voies d'action publique à la fois incontestables au regard de notre ordre constitutionnel et appropriées pour lutter efficacement contre ce phénomène.

Il faut pleinement mobiliser tous les instruments juridiques à disposition et veiller à leur application systématique : interdiction des signes religieux distinctifs pour les fonctionnaires et usagers des services publics, visage découvert pour l'établissement des papiers d'identité, interdiction du port d'un vêtement dissimulant le visage lors d'une manifestation.

Il convient donc de renforcer la lutte contre le voile en tant que dérive sectaire à travers la MIVILUDES (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires).

Il faut appliquer une fermeté absolue contre les violences faites aux femmes comme le propose la proposition de loi Bousquet.

Il faut multiplier les contacts entre les femmes concernées et les structures publiques, pour leur offrir les informations et l'assistance sur leurs droits. Il faut développer les expériences permettant de recréer du lien social et civique et appuyer les associations qui œuvrent au soutien et à l'information des femmes. Un travail d'éducation aux droits fondamentaux, à la laïcité, à la citoyenneté et aux valeurs de la République en direction de jeunes est indispensable et les discriminations doivent être combattues.

Cependant, le refus du port du voile intégral ne doit pas conduire à des dispositifs juridiquement contestables, inadaptés ou inapplicables. La quasi-totalité des juristes considère qu'une loi d'interdiction du voile intégral ne serait pas assurée de ses fondements juridiques, notamment constitutionnels et cette interdiction encourrait le risque de censure du Conseil constitutionnel et serait susceptible d'être mise en cause par la Cour européenne des droits de l'homme.

Aujourd'hui, le Parti socialiste n'est pas favorable à une loi de circonstance, inapplicable, qui n'aurait pas d'efficacité et pourrait s'avérer contraire aux principes constitutionnels. Il demande que soient pleinement utilisés tous les moyens dont dispose déjà la République pour lutter contre le port du voile intégral.

Pour lire l'intégralité du communiqué du Parti socialiste :

<http://droitsdesfemmes.parti-socialiste.fr>

A l'initiative de Danielle Bousquet, vice-présidente socialiste de l'Assemblée nationale, une proposition de loi ambitieuse contre les violences faites aux femmes

Des mesures phares préconisées dans la proposition de loi contre.

Prévenir, protéger sont les maîtres mots de notre proposition.

Nous voulons d'abord renforcer la prévention et pour cela former systématiquement les professionnels susceptibles d'avoir à traiter de situations de violences au sein du couple, sur le modèle de la prévention prévue dans le domaine de la protection de l'enfance.

Cela passe également par la prévention des violences sexistes dans les médias.

Et enfin, pour bien prévenir et agir, il est nécessaire de mieux connaître la réalité. C'est pourquoi nous voulons voir créer un observatoire national des violences faites aux femmes afin de centraliser et de diffuser les études ayant trait à ces violences.

Pour améliorer la protection des femmes victimes de violences, quelle que soit leur nature, nous voulons créer une « ordonnance de protection des victimes ». Provisoire, elle a pour but de protéger en urgence les personnes qui sont en situation de danger. Elle interviendra donc en amont du dépôt de plainte et habilitera le juge à prendre des mesures de protection immédiate et de stabilisation de la situation juridique et financière de la victime. Trop de femmes aujourd'hui n'osent pas porter plainte, soit par peur de représailles ou soit par peur de la précarité qui les attend (en terme de logement par exemple).

C'est particulièrement le cas pour les femmes étrangères. Si elles sont en situation irrégulière, leur situation administrative, souvent leur isolement, ou la peur de perdre leur titre de séjour en cas de rupture de la co-

habitation, feront très souvent obstacle à toute démarche de leur part. Nous voulons donc, sur le fondement de l'ordonnance de protection, que le renouvellement du titre de séjour soit dans ce cas de droit, de même que la délivrance d'une carte de séjour pour celles qui sont en situation irrégulière.

Par ailleurs, l'arsenal juridique mérite d'être complété afin de mieux lutter contre certaines formes de violence aujourd'hui encore non reconnues comme telles : c'est par exemple le cas des violences psychologiques au sein du couple. Nous proposons qu'elles soient punies, ainsi qu'un délit de contrainte au mariage soit introduit dans le Code pénal.

Qu'est-ce qu'une proposition de loi, exactement ?

L'initiative de la loi peut être prise par le gouvernement, il s'agira dans ce cas d'un projet de loi, ou provenir du Parlement (députés ou sénateurs), et alors on parlera d'une proposition de loi. Plusieurs centaines de propositions de loi sont déposées chaque année. Beaucoup plus rares sont celles qui sont examinées en commission puis en séance dans l'hémicycle et, in fine, sont adoptées. Seulement 20 % des lois sont issues de propositions parlementaires

De la mission « Violences faites aux femmes : mettre enfin un terme à l'inacceptable » à la proposition de loi, un long chemin a été parcouru.

Fin 2008, la mission fut créée et s'ouvrit alors une phase de plus de quarante auditions. A l'issue de ces six mois de travail, j'ai proposé aux membres de la mission que je présidais que les conclusions du rapport qu'ils avaient voté à l'unanimité, tous groupes politiques confondus, aient une suite rapide compte tenu de l'urgence d'une mobilisation générale en ce domaine. C'est pourquoi nous



Danielle Bousquet lors du séminaire de la Commission nationale droits des femmes, le 17 nov. dernier

nous sommes très vite mis au travail pour rédiger un texte de loi qui reprend les principales propositions de nature législative de ce rapport (les propositions d'ordre constitutionnel ou réglementaire devront-elles aussi être rapidement mises en oeuvre pour constituer le dispositif-cadre et coordonné nécessaire). L'ensemble des membres de la mission a signé cette proposition de loi déposée le 25 novembre, un an jour pour jour après la création de la mission. Dès le mois de janvier 2010, elle fera l'objet d'un travail en commission dont j'assurerai la Présidence et sera ensuite examinée dans l'ordre du jour ordinaire de l'Assemblée nationale.

Les perspectives pour cette proposition de loi.

Compte tenu du soutien apporté par tous les groupes politiques de l'Assemblée, des intentions largement affichées du gouvernement sur un phénomène promu « grande cause nationale 2010 », nous imaginons mal une autre issue que celle de l'adoption de cette proposition de loi par le parlement. Le franchissement d'une étape importante dans ce combat est aujourd'hui à portée de main. C'est pour nous un immense espoir et pour toutes les femmes ce sera une véritable avancée. Pour autant, rien n'est encore gagné et la tentation peut être grande du côté du gouvernement de modifier notre texte jusqu'à le dénaturer. La vigilance politique et la mobilisation citoyenne devront être au rendez-vous jusqu'au vote final.

avec Blandine Damour

Chef de projets informatiques et responsable gestion, Blandine Damour a eu l'occasion de *naviguer* dans plusieurs groupes du CAC 40, et d'y observer la place faite aux femmes.



ÉgalitéE : Êtes-vous confrontée à des difficultés spécifiques parce que vous êtes une femme ?

Blandine Damour : Comme beaucoup de femmes cadres, je connais bien cet étouffant « plafond de verre » : à implications identiques, les hommes bénéficient de promotions beaucoup plus rapides et d'une vraie gestion de leur carrière par les DRH. À l'arrivée, les hommes occupent, sans surprise, 90 % des postes de directions. Selon une étude européenne, 24 % des hommes cadres se déclarent machiste(1) et ce machisme ambiant est également difficile à supporter.

É. : 50 % de femmes dans les Conseils d'Administration des entreprises du CAC 40 : qu'en pensez-vous ?

B. D. : La notion de « quotas » est toujours *a priori* regrettable. Mais lorsque les habitudes sont trop fortement ancrées (un pourcentage de femmes stagnant entre 5 et 8 %), seule la loi peut les bousculer. Ni la naïveté de ceux qui prétendent qu'il faut « laisser le temps au temps », ni la mauvaise foi de ceux qui justifient cette faible présence par une moindre implication ou combativité ne

sont recevables. Les conseils d'administration sont des lieux de prédilection de la cooptation entre hommes : Jean Sarkozy, élu administrateur de l'EPAD à 23 ans, en est un exemple caricatural. Il faut aussi rappeler que plusieurs études (2) prouvent que les performances des entreprises sont meilleures quand la part de femmes dans les CA devient significative. Mais il me semblerait plus réaliste de demander le vote d'une loi exigeant que, pour chaque mandat d'administrateur, il y ait **deux candidats** proposés : un homme **et** une femme (en prévoyant la nullité d'un vote sur la base d'une unique candidature masculine).

É. : Quelles pistes pour répondre aux inégalités professionnelles ?

B. D. : Tirer l'ensemble des femmes vers le haut en s'attaquant à ce très résistant plafond de verre me semblerait la meilleure voie. Les Rapports de Situation Comparée (3) (RSC) Hommes/Femmes seraient d'excellents outils s'ils étaient rendus publics : *les femmes ont le droit de savoir* et aucune opacité n'est légitime. Cette publication pourrait poser pro-

blème à certains groupes, en termes d'image de marque et pour leurs recrutements. Une campagne de communication pourrait également être réalisée pour tenter d'ancrer dans les esprits que le machisme n'a rien de plus admissible que le racisme... Une formation pourrait être dispensée aux DRH, pour qu'ils cessent de faire aux femmes les procès d'intention usuels de moindre mobilité et disponibilité. Pour lutter contre les discriminations à l'embauche, des audits aléatoires pourraient être réalisés dans les structures de recrutement (cabinets, entreprises). Mais pour piloter tous ces projets, la première décision à prendre serait de rétablir le Ministère des Droits des Femmes que Sarkozy a réduit à une parcelle de secrétariat d'État.

(1) Source : étude Deledios auprès de 2000 salariés, L'Entreprise, n° 262 de décembre 2007

(2) Cf. Le monde : http://www.lemonde.fr/economie/article/2009/03/06/plus-de-femmes-dans-les-conseils-d-administration-une-necessite-et-un-bien_1164058_3234.html

(3) Obligatoires pour les entreprises de plus de 50 salariés depuis la loi Génisson de 2001, les RSC permettent d'obtenir, pour chaque entreprise, des informations précieuses en termes de répartition d'effectif, de salaires, de formation etc. On estime (faute de vraie visibilité) qu'ils sont aujourd'hui produits par environ 30 % des entreprises concernées.

Agenda

Assemblée générale du PSE Femmes

Le 3 février 2010 de 11 h à 17 h

Parti Socialiste Européen
3e étage - 98 rue du Trône
Bruxelles - Belgique

Crédits :

Andrea Fuchs, Zita Gurmai, Bruno Lapeyre, Gaëlle Lenfant, Christine Rimbault, Secrétariat National Droits des Femmes

Responsable de la publication :

Gaëlle Lenfant



10, rue de Solférino
75333 Paris Cedex 07
femmes@parti-socialiste.fr